

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL SALLE DE LA MAIRIE

SEANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023

Présents : BUISSON Fabienne, VARROT Luc, PUGEAUT Angéline, BOUDET Patricia, BORGES Valérie, FERRIER Antoine, ROUSSÉ Isabelle, CROSET Richard, PIGNON Patrick

Absents : Néant

Absent excusé : JOUSEAU Estelle avec pouvoir donné à BUISSON Fabienne

Secrétaire de séance : Isabelle ROUSSE

La séance est ouverte à 20h30 – Le quorum est atteint

Ordre du jour : approbation du procès- verbal du 21 juillet 2023 – avis par délibération sur le plan de mobilité élaboré par Bresse Louhannaise Intercom' – Désignation d'un correspondant incendie et secours – RGPD (Règlement Général Européen de la Protection des données) mutualisation avec le Centre de Gestion – Décision sur le prix du feu de bois 2023-2024 – Office National des Forêts (ONF) : inscription à l'état d'assiette et destination des coupes, affouages exercice 2024 (parcelle 41 42d 40 41 et 42j) – Décision modificative (budget 2023) suite aux travaux de l'église concernant le sinistre – Dénomination de la salle polyvalente en hommage à M. Daniel PUTIN - Questions diverses.

➤ Procès-verbal du 21 JUILLET 2023

L'assemblée délibérante approuve le procès- verbal par 10 voix (dont 1 pouvoir)

Néanmoins, M. Luc VARROT revient sur sa réponse apportée, au point n°8 dans les questions diverses, concernant l'évacuation des eaux pluviales et la corrige : s'il existe un fossé en bas d'une propriété, il est possible de faire déverser les eaux pluviales au niveau du fossé. En revanche, s'il n'y a pas de fossé, il faut déverser les eaux pluviales sur sa propriété.

➤ Avis par délibération sur le plan de mobilité simplifié élaboré par Bresse Louhannaise Intercom'

Mme le maire **explique** que la loi n°2019 -1428 dite Loi d'Orientation des Mobilités a défini l'Autorité Organisatrice de la mobilité locale en redistribuant les compétences en matière de mobilité entre la Région et les EPCI. La communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom' (BLI) est donc Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial et les trente communes qui la composent. Par ce fait, elle peut mettre en œuvre volontairement, un plan de Mobilité simplifié afin d'être au plus proche des besoins du territoire en termes de mobilité.

Mme le maire **précise** que par délibération du 22 juin 2022, BLI a prescrit l'élaboration du Plan de mobilité simplifié qui permet de préciser la stratégie du territoire en matière de mobilité et de définir un plan d'actions sur une vision à long terme pour améliorer la mobilité des habitants et salariés de son territoire, tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Après la réalisation d'un diagnostic, de scénarii présentés lors de la Conférences des Maires le 10 mai dernier, de deux ateliers de concertation portant sur les orientations du Plan de Mobilité Simplifié, des actions à mettre en œuvre et leur priorisation, le projet de mobilité simplifié a été construit et articulé autour de 4 grandes orientations stratégiques et d'un plan d'actions divisé en 11 fiches actions.

- Aménager l'espace public et sécuriser les déplacements de tous les publics
- Manager et animer la mobilité auprès des différents publics de BLI
- Connecter les territoires voisins, vecteur de déplacement à l'échelle de BLI
- Questionner l'avenir de la voiture individuelle et sa décarbonisation

Mme le maire explique qu'afin d'arrêter le projet du Plan de Mobilité Simplifié, il doit être soumis entre autres à l'avis des communes de BLI puis soumis à une procédure de participation du public dans les conditions prévues à l'alinéa II de l'article 123-19-1 du code de l'environnement. Il sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis recueillis avant d'être définitivement approuvé par délibération du Conseil Communautaire de BLI et mis en œuvre progressivement à compter de 2024.

Luc VARROT précise qu'il s'agit d'un programme d'action pour limiter, un maximum l'usage des véhicules dans le quotidien de tous, aussi bien sur les déplacements professionnels que privés.

Valérie BORGES expose les difficultés d'application d'un tel plan, contrairement aux grandes villes qui ont plus de moyens de le mettre en œuvre.

Mme le maire demande au conseil de délibérer :

Le conseil municipal approuve par : 8 voix pour dont un pouvoir : BUISSON Fabienne, JOUSEAU Estelle (pouvoir), VARROT Luc, PUGEAUT Angéline, BOUDET Patricia, BORGES Valérie, FERRIER Antoine, ROUSSÉ Isabelle

Abstention : 2 voix : CROSET Richard, PIGNON Patrick

➤ **Désignation d'un correspondant incendie et secours**

Mme le maire rappelle les textes de loi concernant la désignation d'un correspondant incendie et secours ainsi que son rôle.

Mme Valérie BORGES étant volontaire pour être correspondante incendie et secours ; le conseil municipal accepte à l'unanimité qu'elle soit désignée comme telle. Ses coordonnées seront communiquées au SDIS compagnie de Louhans

➤ **RGPD (Règlement Général Européen de la Protection des données) mutualisation avec le Centre de Gestion**

Mme le Maire rappelle les obligations découlant du Règlement Général de la Protection des données : Ce règlement stipule notamment qu'il appartient aux collectivités de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer une protection optimale des données personnelles qu'elles utilisent.

Christine explique qu'aucune donnée ne doit être conservée au sein de la municipalité,

Concernant la tenue de registres : on ne peut pas inscrire une personne sans qu'elle le demande (exemple : le registre des personnes vulnérables concernant la canicule)

En 2017, les démarches avaient été anticipées pour être prêt pour 2018 pour une mutualisation avec le centre de gestion. Tout a été stoppé car une mutualisation devait être mise en place par la Bresse Louhannaise Intercom.

Un rappel est donné sur le droit à l'image, à savoir qu'il faut absolument l'accord de la personne pour diffuser la photo.

Rappel de l'obligation d'être inscrit sur les listes électorales.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents (dont 1 pouvoir) d'adhérer à la proposition du centre de gestion et de nommer le délégué à la protection des données (DPO) du Centre de gestion en tant que DPO mutualisé et donne son accord à l'unanimité des membres présents (dont 1 pouvoir) à Mme le Maire pour la signature des documents nécessaires à la réalisation du projet de mutualisation avec le centre de gestion 71

➤ **Décision sur le prix du feu de bois 2023-2024**

Mme le maire rappelle que le prix actuel est de 42€ concernant le feu de bois et demande les avis pour une éventuelle augmentation.

Au moment du vote, Antoine FERRIER, Luc VARROT et Patricia BOUDET étant concernés par l'achat d'un feu de bois, sont sortis.

Le conseil municipal vote pour l'augmentation du feu de bois à 50€

7 votes pour augmenter à 50€ : BUISSON Fabienne, Estelle JOUSEAU (pouvoir à BUISSON Fabienne), Valérie BORGE, Richard Crozet, Patrick Pignon, Angéline PUGEAUT et Isabelle ROUSSÉ.

➤ **Office National des Forêts (ONF) : inscription à l'état d'assiette et destination des coupes, affouages exercice 2024 (parcelle 41 42d 40 41 et 42j)**

Il y a deux 41 car la plantation est coupée en deux.

Luc VARROT donne les détails pour l'ensemble des parcelles

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents (dont 1 pouvoir) l'inscription des parcelles (41 (0.13 ha) ; 42d (0.87 ha) ; 40 (3.74 ha) ; 41 (3.94 ha) et 42j (2.68 ha)) à l'état d'assiette de l'exercice 2024.

➤ **Décision modificative (budget 2023) suite aux travaux de l'église concernant le sinistre**

Mme le maire explique :

Les travaux de rénovation de l'église, à la suite du sinistre, sont terminés. Les factures ont été réceptionnées. L'assurance va verser directement les indemnités auprès de la mairie.

Afin de pouvoir mandater ces factures, il faut prendre une décision modificative au budget à savoir :

Augmenter l'article 615221 (bâtiments publics) en dépenses de 49 000 € et l'article 7588 (autres produits divers de gestion courante) en recette de 49 000 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents (dont 1 pouvoir) la décision modificative telle que présentée par Mme le maire.

➤ **Dénomination de la salle polyvalente en hommage à M. Daniel PUTIN**

Mme le maire expose qu'afin de rendre hommage à Monsieur Daniel PUTIN maire décédé le 14 février 2023, qui a marqué la vie de la commune, propose de dénommer la salle polyvalente « salle Daniel PUTIN »

Mme le maire précise que la dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du conseil municipal (article L.221-29 du code général des collectivités territoriales.)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents (dont 1 pouvoir) la dénomination de la salle polyvalente par « salle Daniel PUTIN ».

➤ Questions diverses.

Problème avec les chats route de la Bresse :

Jessica BERNARD a eu une dépense importante pour faire soigner son chat qui a été contaminé par les chats errants. Mme le Maire va prévenir une association

Mise en place d'un numéro au transformateur à Gratteloup

Mme le maire demande une personne pour aller faire la mesure à la roulette afin de commander le numéro de rue. Antoine FERRIER s'en charge la semaine prochaine.

Possibilité d'acheter une grange appartenant à M. PRABEL

Une estimation a été faite pour 40 000 €, beaucoup de travaux à faire suivant le descriptif technique.

Le conseil municipal n'est pas intéressé pour réaliser cet achat

Document à consulter en mairie : rapport activité 2022 de Bresse Louhannaise Intercom'

Invitation réunion EPAGE le 24 octobre 2023 à 18H à Bruailles

Mme le Maire s'y rendra.

Publicité de la SNCF par rapport à l'entretien autour des voies : Ils peuvent prodiguer des conseils.

Communiqué sur les eaux pluviales : Réunion à Granges, le jeudi 26 octobre de 09h30 à 12h

Information sur les frelons asiatiques : petite plaquette disponible au secrétariat de mairie

Bilan de la randonnée organisée par l'association « Champagnat Patrimoine » :

Recettes = 4 889,88 € // Dépenses = 1 510,40 € // Bénéfice de 3 379,48 €

Bilan annuel du restaurant scolaire 2022-2023 :

Recettes = 37 806,49 // Dépenses = 36 396,92 // Bénéfice = 1 409,47

Office du Tourisme : mise à disposition de la plaquette «bienvenue à Champagnat » au secrétariat de mairie

La fondation de l'art français remercie le vote de Daniel Personne ne sait de quoi il s'agit...

Documents mis à la disposition en mairie pour toutes les démarches frauduleuses.

Section Billard transmet leur compte rendu sur papier

Dépenses = 4 293 € // Recettes = 4 293 €

L'association l'ADOC demande un sous compteur, souhaite également l'intervention de M. BÉCHE afin de déplacer les radiateurs pour pouvoir mettre des panneaux isolants.

L'association loue la salle de billard à 1070 € par an ce qui représente un loyer d'environ 89 €/mois. Mme le maire va demander des devis pour l'ensemble des travaux et ensuite, en cas de réalisation de travaux, le loyer sera augmenté.

Mail de Franck Meunier à la suite de l'intervention de la société ASSADA pour la mise en peinture des candélabres de la commune

Information des transports MOBIGO de la ligne régulière 303 sur les différents arrêts proposés.

Carte postale de Patricia Boudet pour la mairie

Une demande de subvention de l'AAPPMA les amis du Solnan :

Mme le maire fait la lecture de la demande du Président où il expose les raisons et leur motivation de demande de subvention. Il relate en détail les recettes et dépenses. Pour finaliser l'ensemble de leur projet, il leur manque 17 600€. Il sollicite une participation à hauteur de ce que la commune peut donner.

TOUR DE TABLE :

Estelle JOUSEAU :

Bilan de la randonnée, de la journée du patrimoine, les projets à venir comme Radio Bresse, le loto à la salle des fêtes à Cuiseaux 09 décembre 2023 à 20h

Publigo (site web) compte rendu

Nettoyage des panneaux d'affichage, Estelle a nettoyé un panneau

Luc VARROT :

Compte rendu pour donner suite à la réunion avec l'ONE, entre autre le fait de prévoir de replanter. Il faut également prévoir 40000€ de dépenses. Une étude est en cours pour savoir s'il est possible d'avoir une subvention.

Contrôle des routes qui ont été réalisées : gros problème avec « des nids de poule », beaucoup de dégâts alors que tout est neuf. Echange de mail avec les responsables.

Un lampadaire est en panne route de Louvarel

Patricia BOUDET

CCAS : 34 cartes jeunes enregistrées en mairie, le samedi 14 octobre de 10h à 12h permanence à la salle du conseil

Réunion Bulletin municipal : Réunion mercredi 4 octobre à 20h

Pot des bénévoles de l'école pour la fête de champagnat : vendredi 13 octobre à 18h30 à la salle polyvalente > bilan et verre de l'amitié.

Valérie BORGES

Elle souhaite savoir où en est la fibre ? Actuellement toujours pas de fibre sur Champagnat. Normalement ça devrait bientôt arriver.

Antoine FERRIER

Mme BUIREY Yvette demande la pose d'une main courante à l'escalier vers la rue de la fontaine.

Sortie des sapins qui étaient en dépôt sur un terrain d'un particulier à la croix du Pérou à Montagnat le reconduit pour les entreposer sur la plateforme des quatre bornes.

Patrick PIGNON

Est-ce que la coupe 2 et 3 vont être faites ou pas ?

Les inscriptions des feux de bois auront lieu le samedi 14 octobre 2023 à 10h au stade

Richard CROZET

Réunion du SYDESL (Syndicat départemental d'énergie de Saône et Loire) : le propriétaire au moulin rouge ne veut pas que les fils passent au-dessus de son terrain. Il faut envoyer un mail au SYDESL pour indiquer les noms des titulaires et suppléant

Angéline PUGEAUT

Bilan sur l'assemblée générale du sou des écoles.

Isabelle ROUSSE

Point sur l'intervention de la police des eaux et du garde pêche au niveau du ruisseau qui traverse la parcelle de M. MATHIEU. Ils ont constaté le dépôt de gravats, obligation du propriétaire de le nettoyer pour libérer le cours d'eau et éviter toute pollution.

Séance close à 23 h 48

La secrétaire de séance

ROUSSÉ Isabelle



Mme le maire

BUISSON Fabienne

